

**E-BO du 19.06.2026**

## **PUBLICATION DU 19.06.2026**

Mise à l'enquête publique

REVISION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES ET DU REGLEMENT  
COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES

Secteur au lieu-dit « Les Rières d'Aron»

L'administration communale de Liddes informe la population que la révision partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones a été adoptée par l'Assemblée primaire le 16 juin 2026.

Conformément aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), l'administration communale de Liddes dépose publiquement durant 30 jours, la révision partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux :

- Lundi de 14h à 18h30 ;
- Mardi de 14h à 17h30 ;
- Jeudi de 08h30 à 11h30 ;
- Vendredi de 08h30 à 11h30.

Ont qualité pour recourir, les personnes qui maintiennent leur opposition et celles touchées par les modifications éventuelles apportées par l'Assemblée primaire au plan d'affectation des zones et au règlement communal des constructions et des zones et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Le recours au Conseil d'État doit être exercé dans les 30 jours dès la présente publication.

L'Administration communale

Le 19 juin 2026